

70'000 signatures contre la 5^e révision de l'AI

Le référendum AI a abouti!

Durant ces dernières semaines de récolte pour le référendum contre la 5e révision de l'assurance invalidité, l'effort des organisations et des individus a été extrêmement intense.

Plus de 70'000 signatures ont finalement été récoltées à travers la Suisse, dont 67'000 validées dans les temps. Le 25 janvier dernier, une centaine de membres des associations d'handicapé-e-s, de partis politiques et de syndicats - dont le SIT - a déposé ces milliers de signatures auprès de la Chancellerie fédérale.

A Genève, 15'000 signatures ont été récoltées en trois mois. Ce large succès est positif pour la campagne qui s'ouvre, la votation étant prévue pour le mois de juin.

Malgré l'absence de soutien des grandes organisations, la coordination référendaire a réussi non seulement à faire aboutir ce référendum, mais à obtenir une marge suffisante au-delà des 50'000 signatures requises pour transformer la signification politique de ce référendum. Il ne s'agit plus d'un référendum minoritaire, nous avons créé les conditions du débat et la possibilité pour les associations et les syndicats qui doutaient de ce succès de venir maintenant élargir le front du refus de la 5e révision.

Autre effet de cet aboutissement : les partis bourgeois rentrent maintenant en matière aux Chambres fédérales sur la question du financement de l'AI et de son déficit.

Il s'agira maintenant pour le SIT, comme pour les autres organisations du front référendaire, de transformer cette victoire d'étape en succès total le 17 juin.

HP

L'intervention de Hervé Pichelin, président de la CGAS, lors de la remise du référendum

Si la Communauté genevoise d'action syndicale s'est mobilisée, comme de nombreuses unions syndicales cantonales, en faveur du référendum contre la 5e révision de l'assurance-invalidité, ce n'est pas seulement parce que les bénéficiaires actuels sont menacés par cette révision. C'est bien l'ensemble des salarié-e-s de ce pays qui est concerné par un projet qui porte gravement atteinte à notre système de sécurité sociale. Or la dégradation des conditions de travail dans les entreprises et les services publics ces dernières années s'est traduite par une explosion du nombre de cas d'AI dits "psychiques". Des salarié-e-s, brisé-e-s par l'exigence sans cesse croissante d'augmentation de leur productivité ou par la violence morale à laquelle ils/elles sont confronté-e-s sur leur lieu de travail, se retrouvent dans l'incapacité de continuer à travailler. Les salarié-e-s du bâtiment ou d'autres secteurs où la pénibilité du travail use précocement les corps sont également de plus en plus nombreux-ses à devoir compter sur les prestations de l'AI pour subsister. Or le principal objectif de la 5e révision est de réduire massivement le montant des rentes accordées.

Mais un des éléments les plus menaçants de cette révision pour les salarié-es est celui-ci.

Le texte prévoit un système de "détection précoce" par lequel l'employeur, le médecin traitant, le/la salarié-e concerné-e ou ses collègues pourraient, après 4 semaines d'arrêt de travail déjà, dénoncer un



Photo: solidaritéS

"cas possible" à l'office AI. L'employeur se verrait ensuite communiquer "les causes, les effets et les conséquences possibles de l'incapacité de travail en relation avec l'emploi existant". Aucune protection de la sphère privée et du secret médical ne pourrait être invoquée. Pire encore, le/la salarié-e qui refuserait de collaborer à ce processus pourrait se voir refuser une rente ou des mesures

AI à l'avenir. Alors que l'employeur, lui, n'est soumis à aucune obligation de modifier les conditions de travail de la personne. Il pourrait au contraire, sur la base des informations obtenues de l'AI, procéder au licenciement du/de la salarié-e puisque aucune protection contre le licenciement n'est prévue dans le projet.

La détection précoce, présentée comme une amélioration

importante de l'AI pour tout au contraire constituer un moyen de pression supplémentaire sur les salarié-e-s. Elle entraînera l'avantage de licenciements tout en réduisant les possibilités d'accéder à ce qui reste un droit fondamental des salarié-e-s, l'assurance-invalidité

Voici donc une raison supplémentaire pour les syndicats de ce pays de refuser cette 5e révision.

des recoins de l'immobilier une partie des logements (ce que font d'ailleurs à longueur d'années des collectivités publiques). La corne de Rhino a fait loucher la "justice" genevoise!

A ce compte, il y a sans doute beaucoup d'associations dont les buts sont totalement illégaux. A commencer par toutes celles qui prônent une société meilleure et plus juste, ce qui est évidemment incompatible avec l'ordre économique qui règne aujourd'hui. Et nous ne parlons même pas des dangereux anarchistes qui ont voulu la création du canton du Jura, ou la fusion de ceux de Genève et Vaud, voire même une assemblée constituante genevoise, tout cela étant bien entendu non conforme à l'ordre juridique actuel...

Cessons l'ironie... cette décision inique n'est pas un élément isolé dans la remise en cause du droit d'association, de la liberté d'expression. Interdire les mouvements sociaux - même les plus légitimes, triquer celles et ceux qui vont sur la voie publique pour faire valoir leurs

convictions, dépouiller financièrement celles et ceux qui osent faire la grève ou bloquer les agissements patronaux... les exemples fourmillent. Le grand complot des "légalistes" louchant et louches est en marche.

Il y a quarante ans, notre journal s'appelait "La liberté syndicale". Cela venait d'une époque où l'affirmation de ce principe était le premier fondement de l'action syndicale. Cela le reste dans les pays de dictature, dans ceux où les syndicalistes se font - comme en Colombie - descendre par les milices aux ordres du grand patronat. On ne croyait pas qu'en Suisse on serait contraint d'en revenir à ce combat élémentaire, inscrit dans la Convention des droits humains et dans une kyrielle des Déclarations de l'OIT.

Pour que nous ne soyons pas obligés de changer à nouveau le titre de notre journal et reprendre celui d'autrefois - continuons notre combat - en toute illégalité, s'il le faut... à l'image de l'abbé Pierre.

Georges Tissot

La Sainte Illégalité



Le décès de l'abbé Pierre a amené un concert de louanges (mérité) d'une ampleur et d'une unanimité exceptionnelles. Même de la part des escrocs politiques qui n'ont eu de cesse de lutter contre ses idées en permettant le racket des propriétaires sur le marché du logement français. On a rappelé - également avec justesse - que le combat de l'abbé Pierre pour les plus mal lotis avait toujours eu comme but d'inscrire dans la loi les droits de la personne humaine - particulièrement en matière de logement -, mais que ce combat s'était parfois déroulé en toute illégalité - quand il le fallait, parce que les valeurs qu'il défendait transcendaient cette légalité.

Il y a des coïncidences qui tuent ! C'est en effet dans cette période que la "justice" genevoise a confirmé un arrêt de dissolution d'une association sous prétexte de but illégal, ce but étant de soustraire au marché

Dans ce numéro :

Congrès SIT

Le 12^e congrès du SIT aura lieu le 1^{er} décembre 2007. La préparation a d'ores et déjà commencé pour cette échéance qui, tous les trois ans, permet de redéfinir le rôle et les moyens d'action du syndicat.

2

Votations du 11 mars 2007

Le SIT soutient l'initiative pour une meilleure prise en charge des EMS et refuse la nouvelle loi restreignant l'affichage associatif.

3

Halte aux libéralisations larvées

Les référendums contre les transferts d'actifs de l'Aéroport et des TPG ont abouti. Le SIT les a soutenus.

3

Répression en Guinée Conakry

Le partenaire syndical du SIT est au premier rang des mouvements dans ce pays, où se développe la répression anti-syndicale.

4

Le prix du café

...il ne va pas augmenter, par contre, les salaires des salarié-e-s du secteur sont, eux, adaptés dès le 1^{er} janvier 2007 à Genève.

5

Le lait tourne

Les Laiteries réunies continuent leurs manœuvres de contournement des syndicats représentatifs (SIT et Unia). Comme un goût de rance...

5

Caisse maladie unique OUI

Il faut voter OUI le 11 mars à la caisse maladie unique et solidaire, pour la solidarité et la justice dans le financement de la santé.

8

EDITO

Vers le congrès 2007

C'est parti ! Le 12e congrès du SIT a été fixé au 1er décembre 2007, et il faut d'ores et déjà commencer à préparer ce moment important de la vie syndicale, qui, tous les trois ans, permet de redéfinir ce que le syndicat doit faire et comment.

La question mérite réflexion parce que le syndicat doit faire face à de nombreuses mutations depuis quelques années.

D'un côté, le monde du travail change : la structure de l'emploi évolue (tertiarisation, féminisation, nouveaux métiers), la précarité se généralise (elle ne touche plus seulement certaines catégories de salarié-e-s, mais les traverse toutes), les inégalités se creusent (statuts, salaires, santé, formation), la "qualité" (si l'on ose dire) de la vie au travail se détériore (intensification du travail, insécurité, pressions en tous genres, manque de respect). Si on veut affronter efficacement ces changements, il faut bien les comprendre, bien saisir leur impact sur les travailleuses et travailleurs, bien réfléchir à la manière d'y répondre.

Ce contexte général produit des effets sur la composition de la main d'œuvre, sur celle de l'immigration, sur les besoins et les attentes des salarié-e-s. Donc aussi sur la composition du syndicat (qui adhère et pourquoi ?), sur le fait et la manière de militer ou non, sur les rapports entre syndicat et syndiqués et, surtout, sur la capacité du syndicat à construire un rapport de forces à la hauteur de la situation.

Enfin, ces deux transformations amènent à s'interroger sur l'organisation même du syndicat : pour, à la fois, traiter correctement les dossiers individuels, mener des actions collectives, bien négocier, obtenir des résultats, former des militants-e-s, quel est le fonctionnement interne le mieux adapté, les moyens d'action les plus efficaces, le meilleur équilibre entre professionnalisme et militantisme ? A toutes ces questions, il ne suffit pas de répondre par des slogans et des proclamations. Comme on nous disait à l'école, pour résoudre un problème, il faut d'abord bien en comprendre l'énoncé. Il faut donc creuser ces questions, analyser les faits, réfléchir à des propositions. Le comité du SIT, le secrétariat et un groupe mixte (militant-e-s / permanent-e-s) vont s'y atteler. Mais, pour bien faire leur travail, ces instances doivent mieux connaître les expériences, les avis, les besoins et les attentes du plus grand nombre possible de militant-e-s et de syndiqué-e-s. C'est la condition pour que les orientations, la stratégie et les actions du SIT collent à la réalité, aient un large écho auprès des travailleuses et travailleurs, créent de la mobilisation, aboutissent à des résultats. C'est pourquoi la préparation du congrès fera appel à vous tous et toutes, qui fréquentez les permanences du SIT, qui êtes membres des comités de secteurs, qui agissez sur vos lieux de travail : des questionnaires vous permettront de faire valoir votre point de vue et participer ainsi à la définition d'une stratégie syndicale à la hauteur de la situation. A vous de saisir l'occasion pour prendre la parole, sans censure ni tabous.

Jean-Marc Denervaud

Service des impôts

Pour 2007, le service des impôts fonctionne de la manière suivante :

Déclarations ICC et IFD - pour Suisses et permis C

Sur rendez-vous en téléphonant au 022 818 03 20 (attention : ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

Permanences le samedi de 8.30 à 12.00 du 3 février au 14 avril.

Impôts à la source - permis B, frontaliers et autres

Permanence au 3e étage les lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 18.00

Permanences le samedi de 8.30 à 12.00 du 3 février au 14 avril.

Comité SIT

Lors de sa première séance de 2007, le comité SIT a :

- entendu un compte-rendu de l'activité syndicale des secteurs du SIT;
- eu un premier débat sur l'initiative fiscale lancée par le parti socialiste suisse, qui nous demande un soutien;
- pris connaissance de l'aboutissement du référendum contre la révision de l'AI;
- continué la préparation du 12e congrès SIT.

CGAS

LA CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale - a également tenu un premier comité en 2007, qu'elle a principalement consacré à une présentation et un débat sur les enjeux régionaux (projet d'agglomération, aménagement du territoire, emploi, etc.)

Mobilité des chômeurs-euses

Un Conseil fédéral nul en géographie

Le Conseil fédéral a accepté de prolonger encore une fois pour le canton de Genève le nombre d'indemnités pour les chômeurs-euses âgé-e-s de plus de cinquante ans. Cette prolongation est assortie d'une mise en garde pour les personnes sans emploi, qui devraient être plus mobiles géographiquement.

Cela montre que le Conseil fédéral ne sait pas où se trouve Genève géographiquement, et qu'il est d'une mauvaise foi tirant sur l'imbécillité.

Mauvaise foi? Sur. Il faudrait peut-être rappeler à la Confédération qu'elle veut des Genevois plus mobiles au mo-

ment même où elle refuse de construire une troisième voie de chemin de fer entre Genève et Lausanne. Tous les investissements ferroviaires (qui engendrent aussi, comme par hasard des emplois) sont réservés à la grande région zurichoise (et à la transhumance des touristes allemands à travers la Suisse). Les lémaniques et les romands n'ont qu'à s'entasser dans les trains, ou s'embouteiller sur l'autoroute.

Ignorance de la géographie? Sur, aussi. Un Soleurois au chômage peut se déplacer de 50 kilomètres (à vol d'oiseau) et rechercher un emploi à Bâle,

Bienne, Berne, Zürich ou Lucerne. Pour la même distance, un Genevois, lui, aura le choix entre Nyon, Morges, Renens ou Lausanne. Voyez la comparaison en termes de bassin de l'emploi! A moins évidemment que le Genevois cherche un travail en France voisine pour un salaire oscillant de façon mirabolante entre le quart et la moitié d'un salaire suisse...

Peut-être les Conseillers-ères fédéraux-ales devraient-ils/elles être rémunérés-es comme les ministres français: ils/elles comprendraient leur douleur ...

GT

Initiative Energie-Eau, notre affaire

Grosse baffe du Tribunal fédéral au Parti libéral

L'initiative - qui vise à inscrire dans la Constitution genevoise le monopole de SIG dans l'acheminement et la distribution de l'énergie et de l'eau - a fait l'objet d'un recours des libéraux au Tribunal fédéral. Ils demandaient l'invalidation pure et simple de cette initiative que nous avons contribué à déposer au printemps 2005.

Le Tribunal fédéral leur a donné tort en rappelant que l'absence de législation fédérale permet aux cantons d'instaurer ce monopole public. A Genève, ce monopole existe dans les faits, mais l'initiative vise à ancrer ce principe dans la loi afin de garantir le maintien d'un service public.

L'entrée en vigueur de la LAPÉ, telle qu'elle se dessine aux Chambres fédérales, aurait pour effet d'invalidier ce dispositif cantonal.

Les libéraux ont sans doute eu recours au Tribunal fédéral dans l'espoir de faire traîner le débat cantonal.

Le Grand Conseil aura donc jusqu'à août 2007 pour se prononcer sur le fond de l'initiative. Ce n'est qu'ensuite qu'elle pourra enfin être soumise en votation populaire. Les libé-

raux ont manifestement peur du verdict populaire puisqu'ils cherchent, à tout prix, à le contourner.

Valérie Buchs

Calculez votre salaire

Nous parlions dans le dernier SIT-info de la mise sur internet du calculateur en ligne des salaires genevois de l'Observatoire genevois du marché du travail, qui donne une évaluation du salaire qui devrait être le vôtre si celui-ci respectait les moyennes genevoises.

L'adresse exacte du site est :

<http://www.geneve.ch/statistique/office/ogmt/calculateur/calculateur.asp>

Un bon truc : il paraît que les patrons ne sont pas contents de ce calculateur de salaires ... c'est donc qu'il doit les gêner. **Donc : utilisez-le!** (On peut vous aider à le faire au secrétariat SIT.)

GT

Participez aux commissions du SIT

Les commissions du SIT cherchent des membres intéressé-e-s à se joindre à leurs activités. En règle générale, les commissions se réunissent 10 fois par an. L'investissement en temps de chacune dépend des disponibilités personnelles.

Commission logement

A Genève, la pénurie de logements et les loyers atteignent des niveaux insupportables. Les attaques de la droite et des milieux immobiliers se suivent sans relâche. La crise du logement n'est pas une fatalité. Si vous êtes intéressé-e-s à mener une réflexion et des actions pour promouvoir le logement social, nous vous invitons à rejoindre la commission logement du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Sylvain Lehmann.

Commission internationale

Alors que les décisions prises au niveau international ont des impacts directs et brutaux sur notre quotidien et que les budgets de l'aide au développement, déjà misérables, sont attaqués, le SIT se préoccupe de suivre l'actualité internationale et de l'aborder syndicalement. Si vous êtes intéressé-e-s à développer une réelle solidarité syndicale internationale à travers différents projets de coopération au développement et si vous souhaitez construire, avec d'autres organisations et mouvement sociaux, une forte mobilisation contre la mondialisation, nous vous invitons à participer à la commission internationale du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Françoise Weber ou Séverin Guelpa.

Commission femmes

Alors que l'on observe le retour en force d'un discours conservateur, que la révision de l'AVS se fait exclusivement au détriment des femmes, que les budgets pour les crèches restent insignifiants, que le harcèlement sexuel persiste, que le congé parental fait défaut et que l'égalité entre hommes et femmes n'est de loin pas réalisée dans la société comme au travail, la commission femmes est un lieu d'échange et d'action syndicale sur ces questions. Si vous êtes sensibles à la problématique des discriminations faites aux femmes, si vous souhaitez mener à bien des campagnes syndicales sur ces thèmes, rejoignez la commission femmes du SIT.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Valérie Buchs.

Commission migration

La migration est au cœur des réflexions syndicales du SIT, tant en ce qui concerne les principes prévalant pour les étrangers, la question de la libre circulation que celle de la régularisation des sans-papiers. La commission migration réunit des militant-e-s qui contribuent à élaborer la position du SIT sur ces sujets.

Prendre contact au secrétariat SIT avec Davide De Filippo.

Un moyen de lutter contre la politique d'austérité

OUI à l'initiative EMS

Voici quelques éléments pour comprendre les enjeux de cette votation et les raisons qui amènent le SIT à soutenir l'initiative 125 "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées"

L'année 2006 a été riche en attaques sur les conditions de travail du personnel des EMS. Elle avait commencé par la suppression d'un jour férié, le 2 janvier, par la FEGEMS (fédération des employeurs). Elle avait continué par la mise en place, par le Conseil d'Etat cette fois, d'un véritable programme d'austérité dans le secteur de la prise en charge des personnes âgées. Politique qui avait mené le personnel des EMS à se réunir devant le Grand conseil le 16 novembre dernier pour y déposer une pétition, munie de 2000 signatures, demandant des moyens en conformité avec la mission du secteur.

L'année 2007 sera certainement décisive quant à ces enjeux. La première échéance d'importance en ce sens est la votation du 11 mars prochain relative à l'initiative 125 "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées".

Nous vous rappelons ci-dessous quelques éléments pour comprendre les enjeux de cette votation et les raisons qui amènent le SIT à soutenir cette initiative.

Le secteur des établissements médico-sociaux (EMS) prend en charge les personnes âgées dépendantes qui ne peuvent demeurer à domicile. Les 49 EMS du canton accueillent ainsi plus de 3200 résidents et emploient environ 4000 personnes chargées de leur encadrement. Cette prestation d'utilité publique est réglementée dans une loi cantonale (LEms) qui en détermine les principaux contours.

Cette loi prévoit notamment que le financement de ces prestations est assuré par trois sources principales.

La première correspond aux forfaits que l'assurance maladie verse aux personnes en EMS.

La seconde est le prix de pension que les résidents acquittent, et qui est couvert par

les prestations complémentaires de l'AVS en cas d'insuffisance de moyens, ce qui est le plus souvent le cas (l'OCIPA assumant environ 80% de l'ensemble des frais de pension).

La troisième source de revenus, enfin, est la subvention cantonale accordée aux établissements et qui vise à compléter les deux autres types de recettes. A elles trois, ces sources de financement doivent permettre, selon la loi, l'affectation d'un personnel suffisant, en nombre et en qualification, à la prise en charge des résidents.

Pour déterminer le niveau d'encadrement "suffisant", on se réfère à un outil d'évaluation des besoins en soins en fonction du degré d'autonomie des personnes âgées (outil dit PLAISIR), dont on déduisait le personnel nécessaire à la couverture de ces besoins. Depuis qu'il a introduit PLAISIR, le gouvernement n'a jamais accordé qu'une dotation en personnel insuffisante en regard des besoins établis par PLAISIR. Ce taux de couverture des besoins s'est toujours situé autour de 85%.

Dans un contexte d'austérité qui met à mal et les prestations aux personnes âgées et les conditions de travail des employé-e-s du secteur, tous les moyens sont bons pour s'opposer à une politique socialement irresponsable.

L'initiative 125, "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS", demande simplement que la couverture des besoins soit de 100% et donc que les établissements soient dotés des moyens

supplémentaires, en personnel essentiellement, nécessaires pour assurer ces soins actuellement non fournis. Si elle a l'avantage de renforcer les prestations à l'égard des personnes âgées, cette initiative pose le problème de substituer un dispositif technique à un choix politique (quelles prestations voulons-nous pour les personnes âgées?).

Lancée par Syna, avec le soutien des principales formations politiques de gauche et diverses associations professionnelles, cette initiative n'avait pas reçu initialement celui des autres organisations syndicales, pour des raisons de priorité et de pertinence. Aujourd'hui cependant, le contexte a fortement changé.

Le nouveau Conseil d'Etat a entrepris dès son entrée en fonction un vaste programme d'économies. En dépit son engagement niñiste (ni hausses d'impôts, ni baisses des prestations), cette politique d'austérité n'est pas sans conséquences sur les prestations, notamment dans la santé et le social qui font l'objet des coupes budgétaires les plus drastiques.

Toujours à la mesure 49 du premier plan de mesures, qui prévoit une baisse substantielle de la subvention et son gel durant quatre ans, les seuls EMS et établissements pour handicapés sont appelés à fournir 30% de toutes les économies attendues par le gouvernement.

Pour masquer l'impact de cette mesure sur la qualité des prestations, qui se traduit par une baisse du taux de couverture des besoins, le Département de l'économie et de la santé a par ailleurs supprimé l'outil de référence PLAISIR. Dans ce contexte nouveau d'austérité qui met à mal et les prestations aux personnes âgées et les conditions de travail des employé-e-s du secteur, tous les moyens sont bons pour s'opposer à une politique socialement irresponsable.

C'est ainsi que nous vous invitons à soutenir une meilleure prise en charge des personnes âgées et à voter OUI à l'IN 125.

Julien Dubouchet

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire du 9 décembre 2004 "Pour une caisse maladie unique et sociale" ?

OUI

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous l'initiative 125 "Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS" ?

OUI

2. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les procédés de réclame, du 8 juin 2006 ?

NON

Loi sur les procédés de réclame

Liberté d'expression et affichage

Les genevois-e-s devront se prononcer le 11 mars prochain sur un objet à l'intitulé étrange mais qui est en lien direct avec notre activité syndicale. Il s'agit de la "modification de la loi sur les procédés de réclame" (F 3 20) qui réglemente l'affichage commercial dans le canton et qui de fait, exclurait demain quasiment l'affichage associatif, syndical, culturel et politique... qui relève de la liberté d'opinion et de l'exercice des droits démocratiques essentiels. Car cette modification traite de la même façon l'affichage commercial et celui lié à l'expression des droits démocratiques en n'autorisant que l'utilisation des panneaux commerciaux gérés par la Société générale d'affichage (SGA). Des emplacements dont le coût prohibitif empêcherait tout em-

ploi par les associations, les syndicats ou les partis. L'affichage libre en ville que nous faisons lors de campagnes syndicales et de votations serait strictement interdit et les amendes (100 à 60 000 francs) seraient infligées à l'éditeur responsable, c'est-à-dire à l'organisation ou la personne qui a fait l'affiche. L'enjeu est donc important pour l'ensemble des associations à but non lucratif et des habitant-e-s de ce canton qui n'ont pas les moyens d'un tel affichage. Sans compter qu'au vu du nombre d'emplacements disponibles, il n'est pas toujours possible de pouvoir plaquer l'appel à une manifestation, la date d'un concert ou de réagir rapidement à un événement politique ou social.

La seule contrepartie offerte aux non-commerciaux est l'uti-

lisation des panneaux que les communes doivent mettre à disposition, "pour des manifestations, organisées dans le Canton", ce qui exclut, par exemple, tout appel pour une manifestation à Berne ! Ne confondons pas les enjeux de cette modification de la loi. Il ne s'agit pas d'assurer la propriété de la ville en interdisant l'affichage commercial sauvage. Celui-là trouvera les moyens de se payer des emplacements commerciaux. C'est bien une question de limitation des moyens d'expression pour les milieux associatif, culturel, social et politique qui se pose ici. C'est pourquoi le SIT vous appelle à voter non le 11 mars à la modification de la loi sur les procédés de réclame.

Hervé Pichelin

Aéroport et TPG

Transferts d'actifs combattus

Les deux référendums contre ces transferts d'actifs ont été déposés début janvier avec plus de 9000 signatures chacun.

L'Aéroport international de Genève (AIG) et les Transports publics genevois (TPG) ont été transférés en établissements publics autonomes durant les années 90. Cette autonomie devait rendre leur gestion plus "souple" et "efficace". Cela signifie qu'ils appartiennent à 100% à l'Etat, mais assument leur fonctionnement et leurs investissements de manière totalement autonome. Jusqu'ici, les bâtiments étaient mis à disposition aux établissements par l'Etat. La loi votée dernièrement par le Grand Conseil permet la vente des bâtiments aux établissements pour un prix bien inférieur à ce qu'il coûtait: 154 millions de francs pour l'Aéroport et 69 millions pour les TPG. L'aéroport versera une rente de superficie de 4,7 millions par an à l'Etat (les terrains restant sa propriété) et, comme jusqu'ici, 50% de ses bénéfices. Les TPG, déficitaires, reçoivent eux environ 150 millions de francs de subvention par année et devront financer cette nouvelle charge en partie par des emprunts.

Ce transfert permet à l'Etat de diminuer sa dette puisqu'il va recevoir de la part des établissements les montants cités et, à ces derniers, d'être encore un peu plus "autonomes", notamment pour effectuer des investissements. Mais jusqu'à où? S'il n'est certes aujourd'hui pas question de décider de privatiser ou non ces établissements, ce transfert s'inscrit dans un contexte d'externalisation des tâches de l'Etat, de remise au privé des services permettant de dégager des

bénéfices et de désengagement de l'Etat de manière générale. Le transfert d'actifs n'est donc pas une privatisation, mais une étape dans la mise en place d'une politique de désengagement sous couvert de cohérence, de compétence dans la gestion, d'autonomie de décision et d'investissements et d'un meilleur positionnement dans un contexte de concurrence et de libéralisation du marché.

Le transfert d'actifs permet à l'Etat de se désengager... et aux conditions de travail de se dégrader

Aujourd'hui la droite affirme bien sûr qu'il n'est pas question de privatiser. Pourtant, les libéraux ont déjà déposé un projet de loi au Grand Conseil proposant l'ouverture au privé du capital de l'aéroport. Les TPG se verront bientôt eux-mêmes mis en concurrence directe sur une petite part de leur propre réseau dans le cadre d'appels d'offres du Groupement local de coopération transfrontalière chargé de gérer les transports urbains transfrontaliers. Nous sommes donc face à une tactique du salami qui doit être stoppée. Renforcer le pouvoir de conseils d'administration - qui, aux yeux de la droite ne doivent plus représenter démocratiquement la collectivité mais les milieux économiques - conduit forcément à privilégier la rentabilité à court terme des infrastructures au détriment des usagers et des tra-

vailleurs-euses. L'AIG et les TPG sont les premiers concernés mais la même opération est déjà prévue pour les SIG et l'Hôpital Cantonal, voire ensuite l'Université. Les expériences au niveau fédéral, La Poste ou Swisscom par exemple, doivent nous rappeler que la tactique du salami et les propositions rassurantes qui les accompagnent aboutissent à chaque fois à une remise en cause du service public.

Du point de vue plus strictement syndical, il y a aussi du souci à se faire pour les conditions de travail du personnel d'établissements qui vont devoir assumer le coût de ce transfert. Bien que l'aéroport dégage de substantiels bénéfices, la perte progressive du contrôle de l'Etat peut bien évidemment permettre de remettre en cause à long terme les conditions de travail aujourd'hui encore relativement préservées des employés de l'AIG, face à celles de toutes les entreprises privées actives sur le site.

Pour les TPG, le transfert va forcément péjorer les comptes de l'établissement et cela pourrait se traduire, avec une subvention bloquée, par une augmentation du coût des prestations ou une péjoration des conditions de travail.

Après une récolte de signatures très rapide en pleine période de fêtes les référendums lancés par les syndicats SSP, SEV, la coalition "A gauche toute" et soutenus par le SIT et la CGAS ont été déposés le 8 janvier dernier. La votation populaire aura lieu en juin prochain.

Simon Descombes

Approvisionnement en électricité

Les Chambres fédérales vers la libéralisation

Cet automne, le Conseil national a décidé d'accélérer l'ouverture du marché de l'électricité. Malgré le refus populaire de la LME (loi sur le marché de l'électricité), il y a moins de cinq ans, les Chambres fédérales sont déterminées à mettre un terme aux services publics dans ce domaine.

Le débat reprendra au printemps, puisque le compromis, élaboré par le Conseil des Etats a volé en éclat. Il prévoyait que le marché de l'électricité soit ouvert dans un premier temps à la concurrence pour les gros consommateurs (plus de 100 MWh) et que, cinq ans plus tard, tous les autres usagers puissent y avoir accès. Cette ouverture totale serait conditionnée à un référendum facultatif.

Le National a décidé d'ouvrir d'emblée cette possibilité aux PME qui, en s'associant, atteindraient le seuil de consumma-

tion des gros consommateurs. La porte serait ainsi ouverte à ce que toutes les entreprises puissent acquérir du courant bradé en provenance de centrales nucléaires par exemple.

Ce système entraverait les efforts des entreprises publiques en vue de développer les énergies renouvelables et les programmes de réduction de la consommation électrique.

Plan social et mesures écolos à la trappe

Ce n'est pas le passage de 0,5 à 0,6 ct par kWh de prélèvement destiné aux énergies renouvelables qui permettra d'aller véritablement en direction d'une énergie propre.

En d'autres termes, le contrôle démocratique sur les tarifs électriques ne sera plus possible dans le cadre d'un marché libéralisé.

Dans la foulée, le National a également éliminé les mesures de reconversion et de formation professionnelles destinées aux salarié-e-s qui feront les frais de la restructuration du secteur électrique.

Au plan écologique, le National a également réduit les ambitions déjà particulièrement dérisoires des Etats, qui prévoyait une baisse de 15% de la consommation électrique des ménages pour 2030. A l'issue des débats au National, l'objectif vise uniquement la stabilisation de la consommation au niveau atteint au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle LAPeL.

Le débat aux Chambres reprendra ce printemps. La tendance vers plus de marché est toutefois claire et le référendum contre cette loi ne fait guère de doute.

Valérie Buchs

Notre partenaire syndical en première ligne...

L'inter centrale syndicale CNTG-USTG a déclenché une grève générale depuis le 10 janvier 2007 qui paralyse aujourd'hui l'ensemble du pays. Cette grève est due au fait que l'inter central n'a plus "d'interlocuteurs crédibles tant du côté du gouvernement que de celui du patronat, pour l'application correcte et intégrale des accords tripartites passés en 2006 entre le gouvernement, le patronat et le syndicat". L'inter centrale CNTG-USTG lutte pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs de tous les secteurs public, mixte, privé, informel et retraités de Guinée ; elle appelle les travailleurs à observer ce mot d'ordre de grève "jusqu'à la victoire finale".

C'est à ce titre que le SIT développe avec la CNTG (Confédération nationale des travailleurs de Guinée) un partenariat pour un projet de "renforcement des capacités des femmes dans le secteur informel", projet que nous présenterons ultérieurement.

Parmi les considérants et visas invoqués dans son avis de grève, l'inter centrale rappelle l'ingérence du chef de l'Etat, chef de l'exécutif, dans le judiciaire, l'insuffisance des réserves de la Banque centrale, l'incapacité du gouvernement à arrêter la dépréciation continue du franc guinéen, la violation flagrante de l'article 18 de la Loi fondamentale et des

Conventions n°87 et 98 de l'OIT qui garantissent l'indépendance des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs vis à vis de l'Etat, l'incapacité avérée du premier magistrat de la République d'assumer correctement la mission que lui a confié par le peuple, l'indifférence notoire des institutions républicaines (Cour suprême, Assemblée nationale, Conseil économique et social) face à cette situation calamiteuse.

Les banques primaires sont totalement agenouillées et n'arrivent plus à satisfaire la demande de leurs clientèles. Quand aux caisses de la BCRG, elles sont aujourd'hui désespérément vides et le Trésor public est endetté par milliards. Face à une inflation monétaire de plus en plus incontrôlable, le salaire des travailleurs devient complètement dérisoire.

L'augmentation des prix de transport est la cause principale du taux élevé de l'absentéisme dans beaucoup de services publics.

"Puisqu'on veut nous tuer, qu'on nous tue. On meurt une seule fois. Chacun et sa famille resteront à la maison... Si on doit mourir de faim, nous en mourrons tous", dit Rabiatou Diallo, secrétaire générale de la CNTG.

Depuis le début de la grève, le pouvoir ne sait que réprimer durement les manifestations, en tirant sur la foule et en fai-



sant de nombreux morts, dont des femmes et des enfants.

En juin dernier, une grève sanglante avait paralysé tout le pays, provoquant la mort de plusieurs innocents. Un accord tripartite gouvernement syndicat patronat avait été trouvé pour suspendre la grève. Cette grève générale avait été insufflée par l'intersyndicale CNTG-USTG ainsi que les enseignants et leur syndicat (SLEG), autour des questions de la vie chère (prix du riz et de l'essence), des salaires, des conditions de travail mais aussi des libertés publiques, question incontournable dans une dictature française et néocoloniale comme l'est le régime de Lansana Conté.

Situation au 20 janvier, après dix jours de grève générale...

Le mot d'ordre de grève lancé est largement appliqué au niveau national par l'ensemble des travailleurs. Il est soutenu par la grande majorité des Guinéens (syndicalistes, acteurs de la société civile, partis politiques et simples citoyens). L'activité du pays s'est arrêtée. Depuis le début de la grève, les dirigeants syndicaux ont eu des contacts avec l'ensemble des instances gouvernementa-

les, y compris le chef de l'Etat, mais sans résultats probants puisque celles-ci refusent d'accéder à leurs revendications préalables.

Lors d'une rencontre entre les syndicalistes et le Président Lansana Conté, celui-ci a dit ne pas "être au courant qu'il y avait une grève en Guinée".

Selon les syndicalistes, "l'impasse est totale en raison du refus obstiné du Chef de l'Etat à accéder aux préalables qu'ils ont posés".

Sur le plan africain, l'inter centrale dit avoir reçu le soutien de l'OUSA, l'ODESTA, l'ORAF, ainsi que de nombreuses centrales syndicales sœurs du Bénin, Mali, Sénégal. Au plan international, le mouve-

ment de l'inter centrale a été soutenu par la CGT française et l'Internationale des services publics. Quatorze partis de l'opposition se sont engagés pour participer à des marches pacifiques; mais comme elles sont interdites, elles tournent à l'émeute et les affrontements entre policiers et manifestants sont violents : on compte déjà plusieurs manifestants tués, dont des enfants et des femmes, à Conakry mais aussi dans plusieurs villes du pays.

Après Conakry, Labé, Pita, Kankan, Mamou et Kissidougou, c'est la capitale de la Guinée forestière, N'Zérékoré qui est aujourd'hui en ébullition.

Jean-Dominique Jacquemet



Nettoyage

La CCT enfin étendue

La nouvelle CCT du nettoyage pour le canton de Genève sera étendue dès le 1er février 2007 et rendue, donc, obligatoire à toutes les entreprises qui ont 16 employé-e-s ou plus, ce qui représente 92% des travailleuses et travailleurs du secteur (soit plus de 6'000 personnes).

Jusqu'à maintenant elle s'appliquait seulement aux personnes employées par une entreprise du GESP (15 entreprises et 44% des employé-es) et depuis 2006 de l'AGENS (20 entreprises et 25% des employé-es).

Ce secteur, où l'on observe une forte proportion de femmes, de portugais, et de requérants d'asile africains et asiatiques, est en pleine expansion notamment par l'externalisation des services d'entretien engagée par les autorités publiques.

Depuis toujours, ce secteur a été fortement déréglementé, et les syndicats avaient beaucoup de mal à faire respecter la convention, de par la diversité et la dispersion des lieux de travail. Par ailleurs, les divisions patronales créaient une difficulté supplémentaire pour mettre y de l'ordre par la voie conventionnelle.

Dans les derniers 4 ans, un 13^e salaire progressif a été

introduit, sauf pour la catégorie du temps partiel. Cette catégorie (moins de 22 heures de travail) est discriminatoire, car rien ne justifie un salaire inférieur pour le même travail basé seulement sur une différence d'horaire et nous nous efforçons désormais de la supprimer.

La grille des salaires minima va de 17,80 à 25,25 francs de l'heure.

Nous avons travaillé très durement pour amener les associations patronales à la table de négociations et aujourd'hui une stratégie crédible de soumission de toute la profession à la CCT peut se mettre en place.

Les patrons commencent à vouloir limiter les avantages, déjà pas énormes, en matière de protection contre le licenciement en cas de maladie et à flexibiliser l'horaire de travail. Il faudra que les salarié-e-s soient attentifs, et même prêts à la mobilisation si nécessaire pour faire avancer leurs droits et améliorer leurs conditions de travail.

Nos priorités dans les prochaines années sont de continuer la bataille pour l'extension de la CCT à tous les travailleurs, éliminer dans les plus brefs délais la catégorie de salaire de 22 heures, introduire

le 13^e salaire complet à toutes les catégories, mettre en place le contrôle du respect de la CCT, mettre en place un programme de formation continue, réfléchir sur l'emploi en créant une bourse ou un réseau capable d'amener les entreprises à être interactives dans le placement, amener les autres syndicats à envisager la mobilisation et l'action des travailleurs-euses pour améliorer la situation.

Le nombre de membres du SIT dans le secteur est aujourd'hui en pleine croissance et les permanences sont fréquentées en conséquence. C'est le fruit du travail de contrôle et de confiance que nous avons acquis auprès des travailleuses et travailleurs les plus précaires. Ce secteur reste pour le SIT une priorité syndicale.

A cet égard, nous avons un besoin urgent de donner une sérieuse impulsion à la présence et au travail syndical. Il est par conséquent une condition sine qua non de renforcer le comité du nettoyage qui complète le secrétariat, par sa capacité à réfléchir sur les problèmes et à donner à notre combat la direction correcte.

Jésus Gomez

Jet Aviation SA

Augmentation des salaires

Le renouvellement de l'accord d'entreprise signé entre la direction de Jet Aviation, le SIT et le SSP a donné lieu à une négociation difficile. Du côté syndical, les attentes de changements dans l'organisation du travail ont pesé lourd dans l'acceptation du bout des lèvres d'améliorations des salaires jugées timorées. La direction a en effet accordé au total une augmentation moyenne de 1,7% des salaires si l'on additionne l'annuité de 45 francs et l'augmentation des salaires de 0,6% concédée. Point positif, parce que absolument nécessaire, la grille des salaires d'entrée dans l'entreprise a été revue à la hausse, faisant passer la plus basse catégorie salariale des équipes de nettoyage à 3500 francs. La direction a aussi prévu une augmentation de salaire plus conséquente pour les employés du service passagers travaillant sur plusieurs systèmes informatiques dès avril prochain et promis d'avancer le paiement du salaire des auxiliaires entre le 5 et le 7 du mois plutôt qu'au 10 du mois comme actuellement.

La conclusion de l'accord 2007 a eu lieu dans un contex-

te qui reste préoccupant. L'entreprise assure ne pas pouvoir faire plus, limitée par une direction zurichoise qui n'accorde aucune augmentation à ses employés pour 2007 et un propriétaire toujours plus exigeant en terme de rentabilité. Après la grève de mars 2006 et l'audit qui l'a suivi, un renforcement des effectifs et une réflexion sur le management et l'organisation du travail ont été mis sur pieds.

Du côté des travailleurs, les attentes restent importantes, tant les changements semblent minces. De fait, ceux-ci restent à ce jour au stade de documents d'orientation et n'ont pas encore pu être assimilés par la hiérarchie de l'entreprise. Autant dire que si le personnel a accepté la signature de cet accord, c'est dans l'attente d'une concrétisation rapide des promesses faites en 2006 en ce qui concerne la formation du personnel, l'organisation du travail et l'attitude de la hiérarchie face au personnel. Sans cela, les travailleurs-euses donneront à nouveau de la voix en 2007.

Simon Descombes

Augmentation de 100.- à 150 francs des salaires minima

Après d'âpres et longues négociations, les salaires minima genevois augmentent enfin.

Depuis 2004, les salaires de la branche n'avaient subi aucune hausse et, malgré ce fait, il a fallu batailler dur durant plus d'un an et demi pour obtenir de réelles augmentations de salaire et que celles-ci soient obligatoires. En effet, ces minima salariaux doivent être respectés par tous les employeurs du canton.

Le salaire minimum de la branche pour un employé-e sans formation augmenté de 100 francs et passe de 3'300.- à 3'400.- (correspond à la catégorie I du barème salarial genevois présenté ci-dessous).

Le salaire minimum pour des personnes ayant effectué un apprentissage dans la branche ou suivi une formation équivalente augmente de 150.- francs et passe de 3'620.- à 3'770.- (correspond à la catégorie II du barème salarial genevois). Les autres catégories salariales ont dû être redéfinies

afin d'être conformes aux exigences de la procédure d'extension, qui demande que la grille salariale genevoise ait exactement les mêmes catégories que la grille nationale.

De ce fait, la distinction faite entre le personnel de cuisine et de service n'existe plus. La catégorie III se subdivise en quatre catégories salariales.

Les catégories (IV a et b) qui concernent les cadres restent les mêmes qu'auparavant et suivent le barème salarial national, elles ont augmenté respectivement de 81.- et de 97.- francs. Ces salaires de 5'485.- et Fr. 6'612.- sont indicatifs (les employeurs peuvent par contrat écrit convenir de salaires inférieurs).

Il a donc été impératif durant ces négociations de maintenir les minima genevois de 4'670.- pour la catégorie IV a et de 5'570.- pour la catégorie IV b (montants indiqués entre pa-

renthèses dans le barème genevois présenté ci-dessous).

La signature de cet accord avec le patronat a permis de sauvegarder le barème salarial genevois et garanti aux travailleurs-euses de ce secteur une réelle augmentation de salaire. Il est évident que le SIT n'a pas obtenu la totalité de ses revendications (200.- francs d'augmentation par catégorie) et que les salaires de ce secteur restent parmi les plus bas.

En 2008, la Convention collective nationale de l'hôtellerie doit être renouvelée, des négociations auront lieu au niveau national dès ce printemps.

Dès lors, nous vous invitons à venir participer, au travers des assemblées générales, des séances du comité de secteur et des journées de formation à l'élaboration de nos revendications, ceci afin d'améliorer les conditions de travail du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Martine Bagnoud

Salaire minima genevois dès le 1^{er} janvier 2007

Avenant cantonal genevois 2007 de la CCNT 98 (Convention collective nationale de travail)

Art. 10. Salaire mensuels bruts minimums pour les collaborateurs à plein temps:

I. Collaborateurs sans apprentissage	Fr.	3'400.-
II. Collaborateurs avec apprentissage ou formation équivalente	Fr.	3'770.-
III. Collaborateurs avec formation supérieure, responsabilité particulière ou longue expérience professionnelle		
a) Apprentissage avec 7 années d'expérience professionnelle (apprentissage inclus)	Fr.	3'986.-
b) Apprentissage avec 10 années d'expérience professionnelle (apprentissage inclus)	Fr.	4'397.-
c) Cadres ayant régulièrement sous leurs ordres au moins un collaborateur (y compris un apprenti à temps partiel) Un cadre a un collaborateur sous ses ordres quand il: - lui assigne un travail, - supervise son travail, - évalue son travail, - est la personne de contact pour le collaborateur et - est le supérieur disciplinaire	Fr.	4'397.-
d) Examen professionnel selon article 27, lettre a, LFPr	Fr.	4'576.-
IV. Cadres ayant régulièrement sous leurs ordres des collaborateurs selon lettre c, ou titulaires d'un examen professionnel supérieur en vertu de l'article 27, lettre a, LFPr		
a) - ayant régulièrement sous leurs ordres des collaborateurs selon lettre c - fonction de cadre équivalente	Fr. (Fr.)	5'485.- 4'670.-
b) - examen prof. sup. conformément à l'article 27, lettre a, LFPr - ayant régulièrement sous leurs ordres des collaborateurs selon lettre c, pendant au moins 5 ans - fonction de cadre ou formation équivalente	Fr. (Fr.)	6'612.- 5'570.-
c) Nombre de subordonnés dans les catégories IV a) et b)		
Cuisine	4	
Service	6	
Hall/réception	3	
Économie domestique	6	
Autres domaines	3	

(d) Pour les catégories IV a) et b), des salaires inférieurs peuvent aussi être convenus par contrat écrit, mais ne doivent pas être inférieurs au montant indiqué entre parenthèses.

Comptes d'apothicaires

Pingrerie dans la pharmacie

Les négociations salariales dans le cadre de la convention collective de travail de la pharmacie genevoise ont échoué. Alors que nous demandions d'adapter les salaires au coût réel de la vie à Genève, les patrons ont d'abord opposé un minuscule 0,6%

Mais, à la séance suivante, la délégation patronale a fait un retour en arrière rocambo-

lesque pour ne proposer que 0,3% pour 2007!

Alors que la convention cadre de la vente - que les pharmaciens sont tenus de respecter - prévoit une adaptation de 1,6%, les apothicaires genevois n'ont pas été en mesure de reporter ce pourcentage sur toutes les catégories salariales.

Refusant de cautionner la

pingrerie des pharmaciens, nous n'avons donc pas signé d'accord sur les salaires.

Cela étant, nous sommes actuellement en train de finaliser la négociation de la nouvelle mouture de la CCT des assistantes en pharmacie, et nous ne manquerons pas de revenir à la charge sur les salaires 2007.

Lara Cataldi

Lemania Energy SA

Lemania Energy SA est membre de l'UIG (Union industrielle genevoise) et on aurait pu croire qu'elle pouvait avoir un minimum de correction envers les travailleurs qui la font tourner. Mais l'expérience de W. démontre le contraire.

W., ressortissant sud-américain, a été recruté dans son pays pour sa connaissance du matériel de cette entreprise, qui prétend développer un marché dans un pays où les conquistadores espagnols ont fait leur fortune. W. n'a pourtant jamais vu la moindre trace de cette entreprise dans son pays d'origine. L'Office de la main d'œuvre étrangère a été séduit par le dossier déposé par l'entreprise pour obtenir de la main d'œuvre venant d'un cercle habituellement exclu de l'immigration légale et lui a accordé de nombreux permis pour des travailleurs venant d'Amérique du Sud ou d'Asie... pour un avenir des plus incertains.

Après une année à Genève, W. a dû quitter le territoire, car il ne pouvait pas renouveler son autorisation, au motif que cette entreprise n'avait plus besoin de lui et que la main d'œuvre étrangère ne lui accordait plus d'autorisation pour aller dans une autre entreprise.

Membre signataire de la CCT de la mécatronique, cette entreprise croyait qu'elle pouvait traiter ses employés comme des travailleurs non couverts par une CCT et en dehors de tout droit quand bien même elle prétendait que le

travailleur était venu pour se former. Le contrat de travail précisait qu'il s'agissait d'un stage d'une année... mais de quel stage, puisqu'il effectuait le travail d'un ouvrier non spécialisé? L'horaire de travail prévu par la CCT est de 40 heures hebdomadaires en moyenne mais ne doit pas être inférieur à 30 heures ni supérieur à 45 heures. W. effectuait entre 201 et 250 heures par mois soit bien au-dessus des 173 heures mensuelles contractuelles.

Le Tribunal des prud'hommes a condamné à juste titre l'entreprise à un rappel de salaire à titre de majoration pour les heures supplémentaires. Pour les vacances, W. avait droit à 10,15 % du salaire brut, mais l'entreprise n'a pas jugé bon de respecter la CCT et a été condamnée à payer la différence de salaire des vacances. Aucun 13^e salaire n'ayant été réglé, le Tribunal a constaté que cette entreprise prenait beaucoup de liberté avec le texte de la CCT qui prévoit le paiement du 13^e salaire et a rectifié cette erreur.

Suite à cette affaire, on aurait pu penser que cette entreprise allait se mettre en ordre concernant le paiement des heures supplémentaires, 13^e salaire, etc. Pas du tout, elle continue de plus belle à violer une CCT dont elle est signataire, et cela même pour des employés provenant de l'Union Européenne.

Boumédiène Benmiloud

Agissements anti-syndicaux des Laiteries Réunies

Du lait qui sent le rance

Les relations syndicales qu'entretient le SIT avec les LRG (Laiteries Réunies Groupe) se dégradent de jour en jour. Dans son dernier courrier de janvier, la direction de cette société a en effet de nouveau rompu le partenariat social avec les deux syndicats du secteur, SIT et Unia.

Une nouvelle fois, les Laiteries Réunies nous reprochent des tracts d'information au contenu soi disant fallacieux distribué à l'ensemble du personnel. Après la société Del Maître, membre du même groupe, nous avons le sentiment que la direction veut également nous écarter des autres sociétés du groupe (Vivadis, EFT, Nutrilait, etc.)

Pour rappel, les syndicats SIT et Unia ne sont plus reconnus comme partenaires sociaux et ont donc été exclus de la négociation des conditions de travail de la société Del Maître à Satigny. Par cette manœuvre, LRG cherche à saucissonner la CCT du groupe en la remplaçant par des conventions édulcorées pour chaque entreprise, qui seraient ensuite directement discutées avec les associations professionnelles du secteur. De la sorte, une fois les syndicats combattifs exclus, la direction aurait tout loisir d'imposer ses desiderata.

Toutes nos actions syndicales, arrêts de travail, conférences de presse, réunions de contestation et rencontres avec le conseil d'administration n'auront pas suffi à convaincre la direction. Celle-ci, bien aidée par l'Association suisse du personnel de boucherie (ASPB), a signé une nouvelle CCT avec péjoration des conditions de travail, augmentation du temps de travail. L'augmentation salariale négociée en son temps avec le SIT et Unia n'aura jamais été octroyée. Pis encore, les deux responsables des syndicats font l'objet d'une plainte pénale

pour contrainte sur leurs collègues de travail. Dès lors, deux demandes en justice ont été déposées pour arbitrer ce litige. La séance a lieu le 6 février prochain.

Le groupe Laiteries réunies cherche à saucissonner la CCT du groupe en la remplaçant par des conventions édulcorées pour chaque entreprise, en excluant les syndicats combattifs SIT et Unia.

Maintenant que le saucissonnage de la CCT LRG est entamé, nous sommes inquiets pour l'avenir des conditions de travail pour l'ensemble des collègues du groupe. Toutefois, la bagarre doit continuer. Les syndicats restent mandatés par les syndiqué-e-s. Les 17 novembre et 8 décembre derniers, nous avons rencontré la direction, sans les délégués, afin de poser le cadre des futures négociations de la CCT 2007 pour le site de PLO.

Répétant l'opération menée chez Del Maître, la direction a coopté une commission du personnel. Mis à part le fait qu'aucune loi ne permet à une direction de constituer ce type de commission qui n'est pas demandée par les travailleurs eux-mêmes (!), la direction se justifie en nous reprochant notre manque de représentativité. Sa stratégie à moyen terme est limpide: il s'agit d'exclure nos deux syndicats pour péjorer à

nouveau les conditions de travail. Notre unique chance réside en le fait que l'ASBP n'a pas son équivalent chez les laitiers.

Pour inverser la stratégie, il devient impératif que le personnel se syndique massivement et participe librement aux assemblées pour préparer les rencontres avec la direction afin que les courageux délégués sentent avoir un réel mandat pour affronter cette nouvelle direction.

Malgré tout, les LRG appliquent dès le 1er janvier 2007 à l'ensemble du personnel le même texte que la CCT 2002-2005. On aura au moins récupéré l'essentiel ! L'augmentation des salaires 2007 n'a par contre pas été négociable et sera reportée à une date ultérieure. Comme pour 2006, nous devons craindre que l'augmentation des salaires ne sera pas discutée mais imposée, selon le dictat de la direction.

Nous espérons que l'année 2007 ne ressemblera pas à celle de 2006. Péplexes et refroidis par la vision du partenariat social imposée par cette direction depuis 15 mois, nous serons probablement moins patients. Croire encore à un partenariat possible, vieux de plusieurs années avec les directions précédentes, nous fait craindre pour la survie de cette entreprise. Un constat amer : une direction autoritaire, un conseil d'administration qui cautionne, des autorités politiques qui refusent de nous rencontrer, des conditions de travail revues à la baisse, un partenariat social affaibli et des collègues démotivés. Les sirènes du capitalisme les auront rendus sourds.

Si personnel n'y met du sien, il y a de quoi être inquiet!

Sylvain Tarrit

CCT des concierges

Renaîtra-t-elle de ses cendres ?

Depuis plusieurs années, le SIT tente vainement d'inclure l'ensemble des salarié-s dans la convention collective des concierges. En 2004, elle a été dénoncée par la Société des régisseurs (association patronale), et n'est plus en vigueur depuis le second semestre 2004. Il faut savoir que la CCT a pour titre exact : "convention collective pour les concierges professionnel-le-s" et que, par conciergerie professionnelle "on entend l'employé-e chargé-e de la conciergerie d'un ou plusieurs immeubles et dont l'activité, définie par un cahier des charges constitue le travail professionnel régulier principal" (article premier de la CCT). Dans un premier temps rien que le mot professionnel ne faisait pas sens car, de toute façon, il n'y a pas de formation professionnelle reconnue sur le canton. Les concierges se forment sur le tas, qu'ils soient à temps partiel ou complet. On ne peut pas non plus continuer à dire que le professionnalisme est en fonction d'un solde de disponibilité en regard d'un autre emploi. Par exemple dans la profession d'enseignant, que l'on exerce à 40% ou à 70% ou à 100%, on reste un-e enseignant-e, on ne devient pas enseignant-e professionnel-le ou pas selon son temps de travail, de plus dans ce cas de figure il

ya des formations. En second lieu, la formulation de cet article a le gros défaut de laisser large place à l'interprétation. En effet, il n'est pas rare de constater que, pour certaines régions, une activité est principale si le temps consacré aux tâches de conciergerie avoisine le 100%. Par conséquent, même si une personne n'a que la conciergerie comme activité professionnelle principale, mais pas à plein temps, elle n'est souvent pas considérée comme professionnelle, donc non-soumise à la CCT. Le pourcentage qui "avoisine les 100%", varie de 50% à 100% selon la région. Pour compliquer encore, il est fréquent de voir des contrats où ne figure aucun temps de travail, ce qui laissait encore plus de marge d'interprétation! Au final, les concierges ont des traitements très inégaux, avec une situation quasi identique : certains avec la chance d'être soumis à la CCT, et d'autres pas, selon la vision de la région. Par souci de clarification et de simplification, tout le monde est tombé d'accord sur le fait qu'il était temps de simplifier la vie et d'intégrer tous les concierges dans la CCT. Mais encore fallait-il réussir à tomber d'accord de comment et sur quels critères englober tout le

monde. Cela semble simple, mais on tourne en rond depuis plusieurs années sans arriver à se mettre d'accord. Le SIT a toujours considéré que le critère du temps de travail ne peut s'appliquer, car il est discriminatoire. A partir de là, il a fait maintes propositions, avec entre autres la saisie de la Chambre des relations collectives de travail sans pouvoir aboutir. Tout l'enjeu se situe autour d'un échelonnement des salaires dans le temps afin d'inclure tout le monde dans la CCT car ceux qui n'y sont pas soumis ont parfois des salaires très bas. L'autre point d'achoppement est l'introduction du 13e salaire pour tous, qui a été obtenu non sans difficulté, par échelonnement sur quatre ans, avec le versement du dernier quart en décembre 2004, et qui a été remis en cause par la partie patronale. 2007 sera l'année de vérité. La CCT couvre une profession qui a grandement besoin d'être protégée et mieux formée. Plutôt que d'aller vers le délire sécuritaire tout azimut, il vaut mieux avoir un bon ou une bonne conciergerie, plutôt que 36 caméras et verrouillages, et des nettoyeurs-euses anonymes, ne favorisant ni le dialogue, ni la convivialité.

Corinne Béguelin

Education spécialisée

Une petite structure ferme

Membre de l'AGOER, l'Association Montbrillant communication surdité (AMCS) ferme l'Espace de Vincypour pour manque de liquidités. Cette décision entraîne le licenciement collectif du personnel. L'AMCS a des difficultés financières régulières ces dernières années pour couvrir les frais en personnel et a demandé des rallonges de subventions. Le DIP n'a pas alloué de supplément pour 2007 et l'employeur n'a pas réussi à trouver des fonds permettant de couvrir un déficit structurel et assurer la pérennité des prestations. Dès lors l'Espace de Vincypour, qui assure des prestations particulières parascolaires aux enfants sourds, cessera ses activités à fin janvier. Le SIT s'est inquiété de la reprise des

prestations au sein d'un service de l'Etat. Le service médico-pédagogique (SMP) de l'Office de la jeunesse va reprendre les activités parascolaires avec encadrement spécifique. Une partie du personnel pourrait donc être transférée dans ce service. Les autres membres du personnel peuvent prioritairement postuler au sein d'organismes membres de l'AGOER et de l'Etat. A plus d'un mois de l'annonce des licenciements, personne n'a de nouveau contrat. Le SIT est attentif aux éléments de transfert et de reclassement du personnel et également au suivi des prestations qu'offrirait l'AMCS, reprises prochainement par le SMP. Ces prestations spécifiques doivent pouvoir bien se dérouler, or il n'y a pas de poste supplémen-

taire alloué par le DIP ! Les difficultés financières des petites structures risquent de s'accroître à l'avenir. On peut craindre d'autres fermetures. En effet, le remboursement de prestations ou les subventions de fonctionnements fédéraux (en l'occurrence les remboursements de l'OFAS) se font très tardivement et les institutions doivent avoir des réserves. Mais celles-ci sont critiquées par l'Etat subventionneur. Il arrive donc qu'il y ait un manque de liquidités. De plus avec les transferts de charges de l'OFAS aux cantons, la perte financière prévue pour le canton et les blocages de subventions, il y a à craindre pour l'avenir des petites structures.

FW

Petite enfance - dès le 1.1.2007

Une nouvelle CCT

La FGIPE avait décidé de dénoncer la CCT pour le personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève pour fin 2006. Cette décision résultait de la volonté de la Ville de ne plus accorder la subvention permettant une participation au paiement des primes de l'assurance maladie à hauteur de 100 francs par mois (art 36 CCT). Les négociations ont pu aboutir à la fin décembre à la conclusion d'une nouvelle CCT valable dès le 1er janvier 2007 pour un an, renouvelable d'année en année. Le débat sur la municipalisation du personnel de la petite enfance étant engagé, impossible de prévoir

exactement quand il aboutira. Outre des modifications de formes sans effet sur les conditions de travail, seul l'article 36 a été modifié afin d'aligner la participation à l'assurance maladie sur la pratique de la Ville de Genève pour ses fonctionnaires. Pour 2007, il est prévu un versement de 50 francs pour les salaires inférieurs à 79'000 francs environ. Pour le surplus, les négociations se poursuivent sur le CFC ASE, les responsables de secteur et les adjoint-es pédagogiques, ainsi que sur les auxiliaires II. Les grilles salariales ont été indexées à 0,75% pour 2007.

Valérie Buchs

Ville de Genève

Refonte du statut du personnel

Après six mois de réflexion, le Conseil administratif de la Ville de Genève a enfin livré sa nouvelle version du projet de refonte du statut du personnel.

Les propositions des représentant-es du personnel, formulées dans le cadre de la commission consultative, n'ont pratiquement pas été retenues et le projet de nouvelle grille salariale demeure inconnu. Après quelques tergiversations, le Conseil administratif a accepté la présence des syndicats à la table des négociations, qui débuteront le 9 février. Le Conseil administratif participera en corps aux travaux qui doivent aboutir début mai 2007. Avec 11 représentants de l'employeur, deux de l'association des cadres et 6 pour le personnel, la mission risque d'être impossible. Comme préalable, le Conseil administratif veut en plus que les représentant-es du personnel signent un accord leur interdisant de rendre compte au personnel de l'avancée des négociations et que le personnel s'abstienne de toute action durant les travaux. Il imaginait également pouvoir imposer une stricte confidentialité sur le projet de texte qui doit être négocié. Il s'agit de nouveau d'une atteinte aux droits syndicaux les plus élémentaires. Un tel accord est bien évidemment inacceptable et les représentant-es du personnel ont diffusé ce document dans tous les services.

Les quelques améliorations contenues dans le projet de nouveau statut ne compensent de loin pas les reculs envisagés. Le mécontentement du personnel a été renforcé par les mesures d'économies votées lors de l'adoption du budget 2007 (suppression des annuités extraordinaires, 50 francs de participation à l'assurance maladie pour les salaires inférieurs à 79'000 francs environ, suppression du 2% de salaire annuel versé au personnel prenant leur retraite). C'est dorénavant à des mesures de luttes que le personnel se prépare et un débrayage est envisagé.

Très remonté, le personnel envisage des mesures de lutte et s'y prépare

Valérie Buchs

Handicap: une brochure

Le SIT a toujours défendu la nécessité de définir une politique du handicap et d'intégration des personnes handicapées. Les institutions et les prestations, tout comme les caractéristiques de l'encadrement et des aides sont très variées, nombreuses et complémentaires.

Depuis 2004, une loi sur l'intégration et le handicap existe à Genève, elle parle d'intégration, de prestations, de surveillance des institutions, de subventionnement. Mais plusieurs orientations doivent encore être définies et mises en œuvre. Le syndicat est particulièrement attentif à cette mise en œuvre et a défendu plusieurs priorités, principalement en terme d'encadrement de travail et de règles de subventionnement.

Une brochure SIT résume les constats, réflexions, positions et propositions du secteur social-handicap du syndicat et de ses membres.

Cette brochure reprend les interrogations des membres sur des sujets comme les normes d'encadrement à mettre en place, des risques liés aux subventions dans le futur, de l'introduction de nouveaux métiers dans le social et la santé, de l'avenir des prestations et de la diversité à préserver.

Le SIT vous invite à parcourir les 20 propositions de la brochure. Disponible au secrétariat



Regard syndical sur la politique du handicap à Genève

20 propositions du SIT

2007

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
16, rue des Chaudronniers - case postale 3087 - 1211 Genève 3 - tél. 022 818 03 00
fax. 022 818 03 99 - www.sit-syndical.ch - courriel: sit@sit-syndical.ch

Assistantes dentaires

Salaires 2007

En débutant les négociations salariales de la CCT des assistantes dentaires, nous pouvions craindre le pire : au prétexte que les salaires genevois sont supérieurs aux salaires pratiqués dans les autres cantons, nos (très) "chers" dentistes ne proposaient...aucune indexation pour 2007!

Il a donc fallu batailler ferme pour finalement obtenir une indexation d'un montant fixe de 30 francs bruts de tous les salaires de la grille, ce qui correspond à 0,95% d'augmentation pour le salaire le plus bas et à 0,57% pour le salaire le plus élevé.

DDF

Le SIT possède un Chalet à La Cry, au dessus de Saint-Gervais (Haute-Savoie), où il fait bon passer des fins de semaine en groupe ou des vacances, tant en été qu'en hiver.

On trouvera ci-dessous le tarif - différent pour les membres ou non-membres du SIT.

Tout renseignement ou réservation au secrétariat SIT auprès de Jorge Klappenbach (tél. 022 818 03 00 - courriel : jorge.klappenbach@sit-syndicat.ch)



Liste des prix (en francs suisse)	Vacances d'été (pension complète)				Week-end et vacances d'hiver (sans pension)	
	Prix par nuitée		Forfait par semaine		Prix par nuitée	
	Membre	Non membre	Membre	Non membre	Membre	Non membre
Adulte, par personne	35.-	40.-	240.-	280.-	12.-	18.-
Couple, par personne	30.-	36.-	200.-	250.-	12.-	18.-
1 ^{er} enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	120.-	140.-	x	x
2 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	60.-	70.-	x	x
3 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	gratuit	gratuit	x	x
Enfant, jusqu'à 15 ans	18.-	22.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 10 ans	11.-	13.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Vous vous êtes naturalisé Suisse ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Evidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75% d'étrangers parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre eux se soient naturalisés suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum. Merci aux intéressés-es de nous signaler s'ils ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat !



La retraite, ça se travaille

Séminaire de préparation à la retraite

Pour toutes personnes proches de l'âge AVS ou d'une pré-retraite

Prendre sa retraite, est-ce si simple ?

La retraite constitue un tournant de vie qui entraîne des changements d'habitudes et des ruptures de rythmes, d'où l'importance de s'y préparer. L'objectif est de réfléchir aux nouvelles questions qui se posent :

- On a plus de temps. Quelles en sont les incidences sur la vie familiale, la vie de couple ?
- Comment s'occuper: le bénévolat, les loisirs ?
- Quelles sont les démarches administratives liées à la retraite telles que l'AVS, le 2^e pilier, les prestations complémentaires ?

La participation des deux conjoints est encouragée. Elle permet d'aborder ensemble ces questions.

Dates et horaire:	Les lundi 26 et mardi 27 février 2007, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
Durée:	14 heures.
Intervenantes:	Rosanna BONAIDEI et Véréna SCHÖNHOLZER.
Prix:	Fr. 210.- Pour les membres de l'UOG, 10% de réduction: Fr. 189.-

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sasha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers : Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Corinne Béguelin, Blandine Berninoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Fabienne Saurier, Christina Stoll, Sylvain Tarré, Bassem Teylouni, Barbara Urtason, Françoise Weber.

Impression : CIE
Tirage : 12'500 exemplaires
Paraît 9 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et soumise, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seuls-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e.

Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

Heures d'ouverture du SIT

La réception est ouverte chaque jour de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Permanences :

Bâtiment - nettoyage :

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - media :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

du lundi au vendredi de 14.00 à 17.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Le SIT cherche à engager :

un-e secrétaire administratif-ve

à 100% pour sa caisse chômage.
Ce poste requiert :

- un CFC d'employé de commerce ou équivalent;
- expérience professionnelle souhaitée;
- maîtrise des outils bureautiques usuels, informatique de réseau;
- aisance avec les chiffres et bonnes notions comptables;
- un esprit méthodique, de la précision, de l'autonomie et une aptitude à collaborer;
- de l'intérêt pour l'activité d'un syndicat.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire leur offre d'ici au 15 février 2007 à :

SIT- case postale 3287,
1211 Genève 3
(avec la mention "engagement chômage")

(L'échelle salariale du SIT figure sur son site internet.)

PUBLICITE



Visitez: www.sit-syndicat.ch

Votre cotisation syndicale est-elle juste ?

Nous rappelons à l'ensemble des membres du SIT que la cotisation syndicale mensuelle est basée sur le salaire-revenu mensuel brut, avec l'échelle suivante :

apprenti gagnant moins de 1'200.-	5.-
jusqu'à 1'200.-	8.-
de 1'201.- à 1'500.-	10.-
de 1'501.- à 1'800.-	12.-
de 1'801.- à 2'100.-	14.-
de 2'101.- à 2'400.-	16.-
de 2'401.- à 2'700.-	18.-
de 2'701.- à 3'000.-	20.-
de 3'001.- à 3'300.-	22.-
de 3'301.- à 3'600.-	24.-
de 3'601.- à 3'900.-	26.-
de 3'901.- à 4'200.-	28.-
de 4'201.- à 4'500.-	30.-
de 4'501.- à 4'800.-	32.-
de 4'801.- à 5'100.-	34.-
de 5'101.- à 5'400.-	36.-
de 5'401.- à 5'700.-	38.-
de 5'701.- à 6'000.-	40.-
de 6'001.- à 6'300.-	42.-
de 6'301.- à 6'600.-	44.-
de 6'601.- à 6'900.-	46.-
de 6'901.- à 7'200.-	48.-

... et ainsi de suite

Cette échelle proportionnelle nous paraît être un élément de justice entre les diverses catégories de travailleuses et travailleurs qui composent le SIT, ce pour autant que chacun-e joue le jeu !

Si donc vous vous apercevez que votre cotisation syndicale ne correspond pas à votre salaire actuel (que ce soit en plus ou en moins !), nous vous prions de nous en avertir au plus tôt. De même lorsque vous avez un changement important de salaire.

Nous vous remercions d'avance de comprendre que le syndicat vit essentiellement des cotisations des syndiqués-es, et que c'est de la correction de ceux-celles-ci que dépend le bon fonctionnement du système.

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée.

Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

Caisse maladie unique et sociale: OUI, pour la solidarité et la justice dans le financement de la santé

Le 11 mars la population suisse est appelée à voter sur l'initiative "Pour une caisse maladie unique et sociale". Lancée par le MPF (Mouvement populaire des familles) très rapidement après la cuisante défaite en votation populaire en 2003 de l'initiative du Parti socialiste "La santé à un prix abordable", que le SIT avait également soutenue, elle a été déposée munie de plus de 111'000 signatures en décembre 2004. Le SIT a soutenu le lancement de l'initiative et participe donc à la campagne en faveur du OUI le 11 mars.

L'enjeu essentiel de la caisse unique: rétablir le principe de solidarité

Le contenu de l'initiative et ce sur quoi nous allons voter est très simple. L'initiative demande trois choses (voir le texte complet de l'initiative dans l'encadré ci-contre):

1. La mise sur pied d'une seule et unique caisse maladie en Suisse.
2. Les primes de la caisse sont fixées en tenant compte de la capacité économique des assurés.
3. Le Conseil d'administration de la caisse unique comprend à part égale (un tiers chacune) les représentants des pouvoirs

publics (Confédération, cantons), des fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins, etc.) et des organisations de défense des assurés.

L'initiative n'a dit pas plus. Elle fixe seulement ces trois principes, qui sont capitaux, mais n'entre pas dans les détails d'application et de réalisation, qui devront être fixés dans la loi par le parlement fédéral une fois les principes de l'initiative acceptés.

L'initiative ne se présente donc pas comme la panacée à tous les avatars du financement de la santé, à toutes les discussions sur quelles modifications de la loi sur l'assurance maladie, ni sur les bien-fondés d'une certaine médecine.

Son principe et avantage essentiel est de rétablir la solidarité dans le financement de la santé en Suisse, et c'est d'abord pour cette raison qu'elle est soutenue par les milieux syndicaux qui défendent les intérêts des salariés.

En finir avec un système rétrograde et antisocial!

La santé n'est pas une marchandise, mais un bien commun et un service public qui doit être accessible à tous les résidents-e-s, quelle que soit leur capacité financière. Les pouvoirs publics, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres assurances sociales, doivent y jouer un rôle fondamental - y compris dans la redistribution des richesses - pour assurer l'accès universel à ce bien fondamental. En Suisse, la part du financement de la santé assurée par les pouvoirs publics se monte à 25%, soit la plus basse d'Europe. Cette part ne cesse de diminuer au fil du temps: en 1970 les pouvoirs publics finançaient les 39,5% de la santé et en 2000 seulement les 25%.

Sur les 50 milliards de francs que coûte la santé en Suisse, les pouvoirs publics assurent de manière sociale via les impôts 9 milliards au titre de subvention directe aux hôpitaux et aux EMS, et 3,5 milliards au titre de l'aide sociale aux réductions des primes de l'assurance-maladie pour les revenus modestes, avec des systèmes d'aide qui varient d'un canton à l'autre. Les individus, les ménages, les familles assurent le financement à hauteur de 65% par le biais des primes et participations aux frais.

L'injustice fondamentale réside dans le fait que les primes de l'assurance maladie sont variables d'une caisse à l'autre, fixées par tête, et variables d'un canton à l'autre. Quel que soit leur revenu, une vendeuse ou un millionnaire habitant le même canton paient la même prime s'ils sont affiliés à la même caisse. Le peu de justice sociale du système actuel réside dans l'aide sociale pour aider les revenus modestes à payer les primes, assurée par la Confédération à condition que les cantons en assurement aussi une partie.

Les grands perdants de ce système sont les familles et les

classes moyennes inférieures, qui ne reçoivent aucune aide, et dont le pouvoir d'achat diminue en conséquence des augmentations de primes. Globalement, c'est donc un peu le monde de l'envers. Les très pauvres sont un peu aidés - sinon ils ne pourraient pas payer l'assurance de base. Les revenus à peine corrects et moyens paient pour tout le monde, y compris les riches. Lesquels, payant des primes dérisoires en rapport à leur revenu, peuvent encore se payer des assurances complémentaires privées pour bénéficier des soins en clinique privée.

Voter OUI à la caisse unique et sociale, c'est mettre fin à ce système et réaffirmer la justice sociale et la solidarité qui commandent que chacun contribue en fonction de ses moyens.

Donc, comme pour d'autres assurances sociales qui fonctionnent très bien comme l'AVS, comme pour les impôts ou comme devraient être les impôts, et comme cela se pratique dans beaucoup d'autres pays européens qui, sur le plan du financement, assurent une meilleure justice sociale. En revanche, il n'est pas inutile de le préciser, sur le plan des prestations et de la qualité des soins dispensés, peu de pays européens peuvent être pris comme référence. Le système de santé suisse est certes cher et injustement financé, mais il est reconnu de bonne qualité.

Supprimer le fouillis des caisses

Le deuxième immense avantage de l'initiative est de mettre sur pied une seule caisse maladie pour tout le territoire en lieu et place des 87 caisses actuelles.

A quoi servent les 87 caisses actuelles, puisque le "produit" qu'elles vendent est le même? Chaque assuré, quelle que soit sa caisse, a droit au remboursement des actes médicaux et de soins prévus dans le catalogue de base de l'assurance obligatoire. Comme la plupart des caisses de l'assurance de base proposent aussi des assurances complémentaires privées, les caisses actuelles gaspillent une partie de l'argent des primes qui devrait revenir aux prestations et à la prévention en publicité: publicité et revues sur papier glacé, frais administratifs et surtout stratégies pour la chasse aux bons risques. Ainsi, si vous n'êtes pas fêru d'informatique, telle caisse aux primes fort avantageuses dont le siège est si possible dans un bourg de périphérie genre Plan-les-Ouates, peu accessible depuis le centre ville, ne répond pas aux téléphones et renvoie vers un envoi de courriel... D'autres "oublient" les demandes d'affiliation de personnes malades ou âgées qui ont pourtant le droit de changer de caisse toutes les années... et que la caisse, en vertu de la LAmal, a le devoir d'accepter. En outre, les assurés sont incités à changer de caisse chaque année pour s'affilier à une caisse

avec des primes qui ont moins augmenté. Chaque changement de caisse a un coût, implique de rétablir des réserves, entraîne des coûts administratifs.

Avec une seule caisse, finie la pseudo-concurrence et la chasse aux bons risques. Chacun et chacune aura droit, comme aujourd'hui, aux prestations définies par la LAmal.

Une seule caisse permet des économies sur les frais administratifs, de diminuer les réserves et de consolider la solvabilité financière de la caisse.

Une seule caisse maladie serait-elle un monstre bureaucratique comme le prétend le Conseiller fédéral Pascal Couchepin? Et l'AVS, qui fonctionne bien et à satisfaction de tout le monde, est-ce un monstre bureaucratique? Et la SUVA? La caisse unique ne sera pas un bunker à Berne, il va de soi qu'elle disposera de sièges décentralisés dans les régions et cantons et peut tout à fait s'inspirer de l'AVS ou de la SUVA dans son modèle de fonctionnement et dans la rapidité des réponses aux remboursements et à satisfaction des citoyens, sauf celle de M. Couchepin!

Qui va payer plus, qui va payer moins?

L'initiative fixe les principes et l'application doit être décidée par le parlement par une loi qui, comme toute les lois, pourra être attaquée par référendum. Plusieurs modèles d'application sont possibles, avec des effets divers et des chances diverses de créer un consensus.

A l'instar d'autres pays, on peut prendre, comme référence pour définir la capacité économique des assurés, les impôts sur le revenu et la fortune ou l'impôt fédéral direct et augmenter les impôts en conséquences pour les gros revenus. Ce modèle étatsiste n'a aucune chance vu les rapports de forces actuels.

Il est également possible de fixer un système type AVS, avec des prélèvements à définir entre l'employeur et les employés sur les salaires. Ces deux modèles fixent des taux uniformes pour la Suisse. Compte tenu des disparités actuelles entre les cantons romands et allemands, qui ont des primes nettement plus basses qu'en Suisse romande et qui sont moins consommateurs de prestations de santé, ces deux modèles reportent une partie

importante de la charge sur les cantons allemands et n'ont aucune chance de passer.

Un troisième modèle est proposé par le Parti socialiste et les initiants. Il repose sur un élargissement des subventions aux classes moyennes par un investissement plus important des pouvoirs publics, avec le maintien de certains impôts que la Confédération voudrait supprimer et en récupérant les économies amenées par la caisse unique (gains de productivité, abaissement des réserves). A cela s'ajoute une surprime pour les très hauts revenus, seule catégorie pour qui les primes augmenteraient de manière substantielle. Par exemple, les top managers verraient leurs primes passer de 250 francs à 600'000 francs annuels. Ce n'est pas exorbitant vu leurs revenus et vu que le système social de l'AVS fixe leur cotisations à environ 1,2 millions par an, selon des chiffres publiés dans l'Hebdo du 11 janvier.

Cela est couplé avec le maintien du système d'aide sociale fédérale au paiement des primes des bas revenus mais élargi aux revenus moyens. Dans le modèle socialiste, ces sources de financement permettent donc de porter à deux tiers le nombre d'assurés recevant de l'aide au lieu du tiers actuel, de supprimer entièrement les primes pour les enfants et pour les jeunes en formation. De ce fait les primes sont vouées à baisser pour les revenus modestes mais aussi pour les revenus moyens. Elles augmentent de très peu pour les revenus entre 100'000 et 200'000 francs et augmentent beaucoup pour les très gros revenus. En outre, ce modèle préconise le maintien de primes par canton, mais calculées sur la capacité économique des assurés et non par tête. En partant de la base historique des différences entre régions, ce système ne reporte pas une grosse charge sur les cantons et la population allemande, et a ainsi davantage de chances d'être accepté.

Pour l'heure, ces modèles sont en discussion. Le SIT discute des avantages et des inconvénients de chaque modèle - sans perdre de vue que le 11 mars nous votons tout d'abord sur un principe de solidarité et de justice sociale dans le financement du système de santé et qu'il est d'un intérêt crucial pour la population et les salariés d'ancrer ce principe dans la constitution en votant OUI.

Manuela Cattani

Le texte de l'initiative

Art. 117 al. 3 (nouveau)

La Confédération institue une caisse unique pour l'assurance obligatoire des soins. Le conseil d'administration et le conseil de surveillance de cette caisse comprennent un nombre égal de représentants des pouvoirs publics, des fournisseurs de prestations et des organisations de défense des assurés. La loi règle le financement de la caisse. Elle fixe les primes en fonction de la capacité économique des assurés.

Art. 197, ch. 2 (nouveau)

2. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 (Assurance obligatoire des soins): La caisse unique est opérationnelle au plus tard trois ans après l'acceptation de l'art. 117, al. 3. Elle reprend les actifs et passifs des institutions d'assurances existantes en ce qui concerne l'assurance obligatoire des soins.

Comparaison n'est pas raison

Si vous faites un petit tour sur comparis.ch pour calculer votre prime si la caisse unique est acceptée... vous avez tout faux!

Ce que Comparis ne dit pas:

- le modèle de calcul proposé est celui élaboré par SantéSuisse, l'organisme faïter des caisses-maladie qui combat l'initiative caisse unique;
 - ce modèle est totalement faux. SantéSuisse l'a inventé en imaginant que les primes seraient prélevées de manière uniforme en Suisse, uniquement sur le revenu imposable compris entre 20'000 et 120'000 francs annuels et fait porter la charge sur les classes moyennes! Au-delà de 120'000 francs, les primes seraient plafonnées!
- Ce n'est pas du tout le modèle des initiants: celui-ci ne prévoit pas de plafonnement des primes dès 120'000 francs, mais bel et bien de faire payer beaucoup plus cher les très gros revenus afin d'utiliser cet argent pour porter la part d'assurés bénéficiant de primes subventionnées à 2/3 de la population contre 1/3 aujourd'hui et donc d'en faire aussi bénéficier les revenus moyens.

L'Hôpital malade de la gestion

Coûts... ou qualité des soins?

C'est le titre de l'intéressante étude que le Forum Santé - dont le SIT est membre - vient de publier au mois de novembre 2006.

En 40 pages de lecture aisée, le lecteur, spécialiste ou pas des questions hospitalières, peut se faire une idée sur le rapport entre l'augmentation du volume d'activité de l'Hôpital ces dix dernières années et la non augmentation en conséquences des postes de travail.

Sont également analysées les manques de transparence qui président aux présentations chiffrées des variations de postes selon des sources officielles.

Un chapitre est consacré aux réflexions du personnel. Il met l'accent sur l'insuffisance de l'effectif pour aller au-delà du plus pressé ainsi que sur la lourdeur hiérarchique et institutionnelle.

Un autre chapitre est consacré à l'avis des usagers, notamment en psychiatrie. Ensuite les conclusions et propositions du Forum Santé: refus de la médecine à deux vitesses, refus du retrait du politique du financement et du pilotage du système de santé, défense de l'accès à tous et à toutes aux meilleurs soins possibles, et ce dans le cadre du service public.

Le SIT a diffusé cette brochure auprès de ses membres du secteur hospitalier et également auprès du personnel de l'Hôpital. Elle peut être commandée au secrétariat.



Forum Santé, novembre 2006